**Demande de manifestations d’intérêt à se porter candidat canadien à l’élection du Comité des droits des personnes handicapées**

**INSTRUCTIONS AUX POSTULANTS**

**Intention**

Le présent processus vise à solliciter les manifestations d’intérêt de Canadiennes et de Canadiens désireux de soumettre leur candidature en vue de leur élection au Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies (le CDPH). Après examen des candidatures, le gouvernement du Canada pourra décider de nommer une candidate ou un candidat en vue de son élection. Il se réserve également le droit de ne nommer aucun candidat.

**Renseignements généraux sur le CDPH et les élections à venir**

La Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006 (la Convention) exige que les États parties promeuvent et protègent tous les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et leur garantissent une pleine et égale jouissante de ces droits. Le Canada a ratifié la Convention en 2010 et a adhéré au Protocole facultatif à la Convention en 2018.

Le CDPH surveille la mise en œuvre de la Convention par les États parties. Il est composé de 18 experts indépendants de haute moralité dont la compétence et l’expérience sont reconnues dans le domaine relevant de la Convention. Les membres sont élus pour un mandat de quatre (4) ans et peuvent être réélus si leur candidature est présentée de nouveau. Les prochaines élections du CDPH auront lieu lors de la Conférence des États parties à la Convention qui se tiendra en juin 2022 à New York. Ces élections viseront à pourvoir neuf (9) sièges du CDPH, pour le mandat couvrant la période du 1erjanvier 2023 au 31 décembre 2026.

Pour en savoir plus sur les travaux du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies, veuillez consulter <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/CRPD/Pages/CRPDIndex.aspx>. Pour en savoir plus sur les élections aux organes de traités relatifs aux droits de l’homme des Nations Unies, veuillez consulter <https://www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/FrequentlyAskedQuestions.aspx>.

**Renseignements importants sur le rôle de membre du CPDH**

Les candidates et les candidats doivent prendre note de ce qui suit :

* Les membres du CDPH servent à titre personnel et doivent demeurer indépendants et impartiaux tout au long de leur mandat. Ils ne font pas partie du personnel des Nations Unies et ne sont pas situés dans les bureaux des Nations Unies à Genève ou à tout autre emplacement des Nations Unies. Les membres du CDPH ne sont pas non plus des représentants de l’État qui a présenté leur candidature.
* Les membres du CDPH ne reçoivent pas de salaire ni d’autres formes de compensation financière, à l’exception des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance directement liés aux réunions du CDPH. Ces frais sont pris en charge par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme.
* Le matériel accessible et les aménagements pour les réunions du CDPH sont fournis par les Nations Unies.
* La candidate ou le candidat qui pourrait être sélectionné dans le cadre du présent processus et nommé par le gouvernement du Canada devra participer activement à une campagne internationale qui devrait durer plusieurs mois avant les élections.
* Aucun appui financier ne sera fourni par le gouvernement du Canada, que ce soit pendant la campagne ou après une éventuelle élection. Toutefois, le gouvernement du Canada couvrira les coûts raisonnables du matériel ou des activités de promotion qu’il jugera nécessaires. Un soutien financier sera disponible pour les frais d’aménagements relatifs à l'accessibilité liés directement aux activités approuvées, uniquement pendant la campagne et avant l’élection. Tous les frais devront être pré-approuvés par le gouvernement du Canada.

**Processus de candidature**

La date de clôture est le 30 mai 2021, à 23 h 59, heure du Pacifique.

Seuls les citoyennes et citoyens canadiens ont le droit de présenter leur candidature dans le cadre de ce processus.

Les candidates et les candidats doivent fournir les informations suivantes par courriel à HRnominations-nominationsDH@international.gc.ca avant la date de clôture :

* leur curriculum vitae;
* leur formulaire de candidature rempli et complet;
* un minimum d’une lettre de recommandation démontrant le soutien d'un ou de plusieurs organisme(s) canadien de personnes en situation de handicap.

Les candidates et les candidats devront être disponibles pour une entrevue virtuelle ou téléphonique entre le 1er et le 3 juin 2021. Les candidates et les candidats qui seront convoqués en entrevue devront répondre aux questions qui sont fournies sur la dernière page du présent document, sous la section intitulée « Questions d’entrevue ».

Les candidates et les candidats ont le droit de participer au processus dans la langue officielle de leur choix (anglais ou français), en American Sign Language ou en Langue des signes québécoise.

Il est possible de demander des médias substituts en écrivant à HRnominations-nominationsDH@international.gc.ca.

Les décisions finales seront communiquées aux candidats par courriel.

Nous remercions toutes les personnes qui proposeront leur candidature.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Partie I. Données personnelles

1. Nom de famille :
2. Prénom :
3. Autre nom, s’il y a lieu :
4. Sexe :
5. Année de naissance :
6. Nationalité (s) :
7. Vous déclarez-vous membre de l’un (ou de plusieurs) des groupes visés par l’équité qui suivent?
	1. Femmes
	2. Autochtones
	3. Personnes en situation de handicap
	4. Membre d’une minorité visible
8. Quelle est la langue officielle de votre choix? (anglais ou français)
9. Veuillez indiquer vos besoins personnels de mesures d’adaptation, le cas échéant.
10. Adresse courriel :

Partie II. Connaissances et expériences pertinentes

1. Avez-vous des qualifications académiques et/ou une expérience professionnelle dans le domaine des droits de la personne, en particulier des droits des personnes en situation de handicap ? Veuillez décrire quand, où et comment vous les avez acquises.
2. Avez-vous une connaissance particulière de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* et des instruments, normes et principes internationaux connexes ? Veuillez décrire quand, où et comment vous avez acquis cette connaissance.
3. Avez-vous une expérience professionnelle dans un contexte régional, international ou des Nations Unies ? Veuillez décrire quand, où et comment vous l’avez acquise.

Partie III. Éthique et intégrité

Veuillez noter que tous les membres du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies (CDPH) sont tenus de se conformer aux *Principes directeurs relatifs à l’indépendance et à l’impartialité des membres des organes créés en vertu d’instruments relatifs aux droits de l’homme* (« Principes directeurs d’Addis-Abeba ») (Les Principes peuvent être consultés sur <https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=A/67/222_&Lang=fr>.) Les Principes directeurs d’Addis-Abeba énoncent que l’indépendance et l’impartialité des membres des organes de traités relatifs aux droits de l’homme sont essentielles à l’exercice de leurs fonctions et responsabilités.

1. Existe-t-il des facteurs qui pourraient directement ou indirectement influencer, ou être perçus comme influençant, votre capacité à agir de manière indépendante et impartiale dans l’exercice de votre mandat de membre potentiel du CDPH? Dans l’affirmative, veuillez expliquer.

Partie IV. Renseignements personnels et consentement

Affaires mondiales Canada (AMC) est déterminé à protéger les droits relatifs à la vie privée des personnes ainsi que les renseignements personnels qu’il détient, conformément aux dispositions de la [*Loi sur la protection des renseignements personnels*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-21/).

Les renseignements personnels recueillis seront utilisés par AMC afin d'évaluer les compétences des candidats dans le cadre de ce processus de sélection.

Les renseignements recueillis par AMC seront conservés dans le dépôt ministériel du ministère sur un serveur sécurisé, auquel seules les personnes ayant un besoin professionnel d'y accéder pourront accéder. Vos informations personnelles seront partagées avec Emploi et Développement Social Canada (ESDC) et ne seront utilisées par AMC qu'à cette fin.

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de l’alinéa 10(2)j) de la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement*.

Les renseignements personnels seront utilisés, divulgués et conservés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la description publiée dans l'Info Source du Secrétariat du Conseil du Trésor, Fichiers de renseignements personnels ordinaires, [Membres de conseils d’administration, de comités et de conseils (POU 919)](https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/acces-information-protection-reseignements-personnels/acces-information/renseignements-programmes-fonds-renseignements/fichiers-renseignements-personnels-ordinaires.html#pou919). Vos renseignements personnels seront conservés par AMC pendant cinq ans après la fin de ce processus, après quoi ils seront éliminés conformément à l'article 6 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les informations que vous fournissez sont volontaires et vous êtes encouragé à faire des déclarations basées sur des faits qui ne comprennent pas vos points de vue et opinions personnels sur d'autres personnes, car la *Loi sur la protection des renseignements personnels* considère ces points de vue et opinions comme des informations personnelles concernant ces personnes. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit d’accéder et/ou de demander qu’on apporte des corrections à vos renseignements (si, selon vous, ils sont erronés ou incomplets). Vous pouvez communiquer avec la Direction de l’accès à l’information et protection des renseignements personnels d’AMC à dcp@international.gc.ca pour exercer vos droits – veuillez mentionner le titre et la date de ce processus. En outre, vous avez aussi le droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](https://www.priv.gc.ca/fr/signaler-un-probleme/deposer-une-plainte-officielle-concernant-la-protection-de-la-vie-privee/) au sujet du traitement de vos renseignements personnels par AMC.

Veuillez noter qu’aucune modification ne peut être apportée après l’envoi de votre candidature et l’expiration du délai de dépôt des candidatures.

Je certifie par la présente que toutes les déclarations faites dans cette demande sont véridiques et complètes. Veuillez insérer votre nom et la date pour indiquer votre accord.

Nom :

Date :

**QUESTIONS D’ENTREVUE**

Les candidates et les candidats invitéspour une entrevue devront répondre aux questions ci-dessous :

1. Veuillez expliquer ce qui vous motive à proposer votre candidature. Qu’espérez-vous réaliser dans ce poste ?
2. Quels sont, selon vous, les plus grands défis qu’aura à relever le Comité des droits des personnes handicapées (CDPH) au cours des prochaines années ?
3. Quel est, selon vous, le moyen le plus efficace d’aider à guider les États dans la mise en œuvre effective de la Convention ?
4. Le travail des membres du CDPH n’est pas rémunéré, et les élus servent à titre personnel. Pensez-vous avoir la marge de manœuvre et la disponibilité nécessaires pour exercer efficacement les fonctions de ce mandat ?